

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 15 juin 2015, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 33
Membres excusés : 7
Membre absent : 0
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Assermentation
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 24 novembre 2014
3. Lecture du courrier
4. Gestion et comptes 2014
5. Election du bureau du Conseil
6. Election de la commission de gestion
7. Statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully – Fusion de l'organisation de la Protection civile, selon préavis municipal n°01/2015
8. Remplacement de la place de jeux, selon préavis municipal n°02/2015
9. Arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017, selon préavis municipal n°03/2015
10. Nouveau règlement du Conseil, selon préavis municipal n°04/2015
11. Réfection de la route sortie du village en direction de Peney, selon préavis municipal n°05/2015
12. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
13. Communications des délégués aux associations intercommunales
14. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation

Mr le Président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller Mr Donato Stasi et lui explique ensuite les règles de prise de parole.

2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 24 nov. 2014

Mr Gilbert RAMUZ relève une erreur au point 9, concernant l'AIEJ : le projet de raccordement directement à Lausanne concerne Pully et non Prilly.

Le PV est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

3. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ nous lit le courrier de démission de Mr Renaud MARCHAT.

Il nous lit aussi le courrier adressé par le groupe de réflexion du Centre Scolaire et Sportif du Jorat à tous les conseillers communaux, au sujet des futurs travaux du nouveau collège de Servion. Ce courrier fait part de l'inquiétude du dépassement important du montant des travaux. Ce sujet sera débattu au point 14.

4. Gestion et Comptes 2014

Mr Jean-Paul REICHENBACH nous lit le rapport de la commission de gestion et nous rend attentif au fait, qu'en 2014, un montant de 337'260 Frs est encaissé au titre des loyers des biens communaux.

La commission de gestion remercie la Municipalité pour sa bonne gestion et demande l'approbation des comptes.

A Mr Gilbert RAMUZ qui demande pourquoi les travaux de planification de l'arrêt de bus du Riau ne sont pas affectés au compte « Route », Mr Daniel RUCH explique qu'il s'agit d'honoraires et que la fiduciaire recommande de les imputer au compte « Administration ».

Aux 2 questions de Mr Raoul GENDROZ concernant la benne compactante et l'étude de travaux au rural du château, Mr Daniel RUCH répond :

- Que la benne compactante est totalement amortie à fin 2014
- Que le budget de 50'000 Frs du budget 2014 pour l'étude - non réalisée - de travaux dans le rural du château, sera reporté en 2015, et qu'un acompte a déjà été versé à l'architecte. Mr Jean-Paul REICHENBACH explique pourquoi cela ne change rien aux comptes 2014.

Mr Sylvain RUCH demande des précisions concernant les comptes « Sapeurs pompiers » et « Service Social ».

Mr Christian RAMUZ répond que le solde du compte « Pompiers » a d'abord été versé à la commune, puis reversé à l'Amicale.

Mr Daniel RUCH explique que la Municipalité n'a pas pu participer aux assemblées régionales concernant le Service Social, ce qui explique l'absence de traitements des municipaux.

Mr Francis CHENEVARD ajoute qu'il se rendra aux séances en 2015.

Les Comptes 2014 et la Gestion sont ensuite soumis au vote à main levée et acceptés à l'unanimité. La décharge est donnée à la municipalité et à la boursière.

5. Election du bureau du Conseil

Mr Christian RAMUZ est réélu par acclamation au poste de Président, ainsi que Mr Gérald CHARLET au poste de Vice Président.

Mme Patricia HABBEGER SAUGY et Mme Laurence DESTRAZ sont sortantes.

Mme Catherine VESSOT et Mme Amanda RUCH deviennent scrutatrices titulaires.

Mr Jean-Jacques RUCH et Mr Donato STASI sont élus scrutateurs suppléants.

6. Election de la Commission de Gestion

Mr Jean-Paul REICHENBACH est sortant.

Mr Alain PORCHET DEFFERARD devient Président.

Mr Pierre-André NOZ et Mr David REYMONDIN sont membres titulaires.

Mme Simone RAMUZ est élue membre suppléant à l'unanimité.

7. Statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully – Fusion de l'organisation de la Protection civile, selon préavis municipal n°01/2015

Mr Sylvain RUCH nous lit le rapport de la commission.

Le 10 juin 2014, les statuts de la nouvelle organisation régionale de Protection Civile avaient été adoptés par notre Conseil. Afin de respecter la nouvelle loi sur les communes (01.07.2013), le mode d'adoption a changé afin de résoudre un problème de forme et non de fond, les statuts sont strictement identiques à ceux votés en juin 2014.

La commission propose :

- d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile du district Broye-Vully (ORPC) pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016,
- d'accepter les nouveaux statuts de la nouvelle ORPC
- d'autoriser la Municipalité à se retirer de la convention régissant l'ORPC actuelle

Le préavis n°01/2015 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 1 abstention.

8. Remplacement de la place de jeux, selon préavis municipal n°02/2015

Mme Maryline AUTHIER nous lit le rapport de la commission.

Les infrastructures actuelles vieillissantes de la place de jeux devenant dangereuses, la municipalité a décidé de les remplacer. Elle a contacté 3 entreprises et reçu 2 devis. L'entreprise « Format Paysage » de Ropraz a été choisie pour son professionnalisme et sa proximité. L'équipement neuf sera le suivant :

- Combinaison avec 2 tours, 2 murs à grimper, passerelle et toboggan
- Arbre à grimper rotatif
- Balançoire double en bois
- Jeu sur ressort
- Sol en dalles de mousse, pourtour en dalles en béton spécial, et gazon

L'actuelle table de ping-pong et le siège à ressort seront conservés.

Une grande table avec bancs en bois sera offerte par l'entreprise Daniel Ruch.

Le coût de 55'000 frs sera financé par la municipalité.

Une « fête des enfants » sera organisée pour mettre en valeur ces travaux et inciter à l'utilisation de cette nouvelle place de jeux.

La commission propose d'accepter ce préavis 02/2015

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Celle-ci, au vu de l'ancienneté de la place de jeux et des disponibilités de la caisse communale, propose également d'accepter ce préavis.

Le préavis n°02/2015 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 1 abstention.

Mr Benjamin BORLAT va passer la commande et espère une installation pour le mois de septembre.

9. Arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017, selon préavis municipal n°03/2015

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

La municipalité propose de baisser le taux d'imposition à 77%, soit une baisse de 2 points. Cela représente une diminution d'encaissement d'impôts d'environ 26'000 frs par an.

Une provision de 100'000 frs ayant été faite pour faire face à une éventuelle fluctuation de la péréquation intercommunale, et les résultats financiers de la commune étant bons, la commission propose d'accepter ce préavis 03/2015.

Mr Daniel RUCH rappelle que cela fait déjà un an que la municipalité réfléchit à cette baisse.

Le préavis n°03/2015 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

10. Nouveau règlement du Conseil, selon préavis municipal n°04/2015

Mr Gérald CHARLET nous lit le rapport de la commission.

Le règlement communal a été réactualisé pour être compatible avec la législation cantonale. Le projet présenté a été élaboré par le Bureau du Conseil.

Plusieurs points sont abordés par la commission :

- Les modalités d'intervention lors des séances sont maintenues.
- Après vérification, l'admission des nouveaux bourgeois n'est plus une compétence du Conseil Communal mais de la Municipalité. Cependant, le Conseil Communal peut encore accorder la bourgeoisie d'honneur.
- Bien que la loi n'impose qu'une fourchette du nombre de membres (de 25 à 45), la commission souhaite que le nombre soit maintenu à 40 membres.
- En ce qui concerne les modifications du Règlement du Conseil, elles restent possibles grâce au droit d'initiative de chaque membre.

La commission propose donc d'accepter :

- l'amendement suivant : « *le nombre des membres est fixé à 40. Le conseil communal peut modifier le nombre de ses membres au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales* »
- le préavis 04/2015 en tenant compte de cet amendement

Mr Pierre-André NOZ serait favorable à ce qu'un membre de la commission des finances soit également dans la commission de gestion et fait remarquer que rien dans le règlement ne stipule une incompatibilité à ce niveau.

Mr Christian RAMUZ préfère séparer ces 2 fonctions en donnant priorité à l'usage. Ce point reste toutefois ouvert à la discussion.

Mr Reynald KELLER pense que fixer le nombre de membres à 40 risquerait de figer ce nombre. Mr Gérard CHARLET explique que le nombre doit de toute façon être fixé avant les élections. Mr Francis CHENEVARD et Mr Christian RAMUZ ajoutent qu'il reste toujours modifiable comme mentionné dans l'amendement proposé.

L'amendement « *Le nombre des membres est fixé à 40. Le conseil communal peut modifier le nombre de ses membres au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales* »

est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 1 avis contraire et 1 abstention.

Le préavis n°04/2015 concernant le nouveau règlement du Conseil Communal avec son amendement est à son tour soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 2 abstentions.

Mr Christian RAMUZ va soumettre ce nouveau règlement et son amendement à la Chancellerie. Il sera ensuite imprimé et distribué.

11. Réfection de la route sortie du village en direction de Peney, selon préavis municipal n°05/2015

Mr Alain PORCHET-PERRENOUD nous lit le rapport de la commission.

A noter que chaque année, la commune dépense environ 50'000 frs pour l'entretien de ses routes.

Les travaux envisagés sont nécessaires pour renforcer le coffre de la route et éviter l'affaissement de la chaussée. Après un 1^{er} devis de 80'000 frs, ils sont finalement estimés à 35'000 frs par l'entreprise Camandona SA à Crissier. Il est probable que l'Etat de Vaud prenne en charge 25 à 30% du montant des travaux.

La commission propose d'accepter ce préavis.

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances qui propose également d'accepter ce préavis mais avec l'amendement suivant :

« Ces travaux sont à considérer comme de l'entretien et donc à imputer entièrement comme une charge pour l'exercice 2015 en lieu et place d'un amortissement sur 10 ans ».

Mr Daniel RUCH ajoute que la demande de subvention est en cours et qu'après vérification, il est possible de prendre le crédit en « entretien » et de porter le montant en « charges » en une seule opération. Il faudra ouvrir un compte uniquement pour cet objet, et l'amortir en un an. Il précise aussi que les routes font partie du patrimoine administratif.

A Mr Gilbert RAMUZ qui se demande si ce montant de 35'000 frs vient en plus du crédit de 50'000 frs annuel déjà voté, Mr Daniel RUCH répond par l'affirmative : cette dépense ne fait pas partie des 50'000 frs du budget.

Le préavis n°05/2015, sans l'amendement proposé, est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

12. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

Mr Benjamin BORLAT nous donne des nouvelles de l'ASIJ.

Un enfant a été exclu des transports pendant 10 jours à cause de son mauvais comportement. L'utilisation de Car Postal est en progression. 2 coordinateurs terrain ont été nommés. La possibilité d'une externalisation complète des transports est à l'étude. Le projet de construction à Carrouge est au point mort. Pour Mézières : mise à l'enquête d'un projet de 4 classes, bibliothèque et réfectoire au collège du Raffort. Pour Servion, 6 classes seront construites, 4 classes sont en attente mais le volume est prévu.

En ce qui concerne le SDIS, un nouveau véhicule de commandement Dacia a été mis en circulation. Les comptes ont été bouclés avec 20'000 Frs de moins que budgété.

Mr Philippe BAUD nous informe de la fin des travaux de l'arrêt de bus du Riau et des ventes de vin du mois de Mai pour 22'451 Frs.

Mme Christiane MARTIN n'a pas de communication à faire.

Mr Francis CHENEVARD nous informe que Mme BOBAND travaille sur le projet de transformation du rural du château en 5 logements. Une discussion avec le service des monuments historiques est en cours.

Le Café de la Poste a été vendu et sera transformé en 18 logements. Une mise à l'enquête est en cours et les travaux devraient démarrer au cours de l'automne.

Ces 2 projets vont amener de nouveaux contribuables à Corcelles. La consommation d'eau va augmenter ainsi que le volume à épurer. Notre STEP va-t-elle suffire ? De son côté, le SIEMV fait une demande de raccordement à Syens pour se brancher à Lucens qui est actuellement en pleine réflexion sur son avenir : rénovation ou construction d'une nouvelle installation ?

Concernant l'abattoir, l'activité d'abattage a été stoppé et déplacé à Moudon. Seule l'activité de découpage est maintenue.

Mr Daniel RUCH remercie les organisateurs et les participants aux fêtes de l'Abbaye. Le tilleul du Riau présente une très grosse fente et risque d'être abattu.

Au sujet des forêts, la remise en état est en cours, près de 500 m³ ont été cassés par la neige. Le cours du bois est très bas actuellement.

La passerelle menant à la place de sport a été remplacée.

Au sujet des futurs logements du Café de la Poste, sur demande de la municipalité, l'investisseur présentera son projet au public à la salle de la Châtelaine.

Mr Francis CHENEVAR, qui a remplacé Mme Christiane MARTIN au contrôle des comptes de l'APROMAD, nous explique qu'un nouveau système informatique a été mis en place, améliorant et accélérant l'échange d'informations au sujet des patients bénéficiant des soins à domicile. Cela a coûté très cher en formation et surcroît de travail. Le budget a été dépassé d'environ 900'000 Frs, dépassement accepté par le comité faitier.

13. Communications des délégués aux associations intercommunales

Mr Andreas STRASSMANN nous lit le rapport des comptes et le fonctionnement de la STEP. A noter :

- la pose d'une mesure d'oxygène et d'un enregistreur (2'540 Frs)
- la révision du sur-presseur d'air (8'650 Frs)
- La répartition des frais sur chaque commune est faite au prorata des EH (équivalents habitants).
- Les EH des sociétés de laiteries des 2 communes ont été recalculés :
 - celle de Corcelles passe de 21 à 137 EH (calcul basé sur le kg de lait transformé),
 - celle de Roprax passe de 11 à 70 EH (calcul basé sur la consommation d'eau)
- Concernant le problème des micropolluants, l'installation d'un système de traitement n'a pas été retenue. Une taxe de 9 Frs /habitant sera donc payée.
- La société Ribi est mandatée pour l'étude de la régionalisation des STEP. Installation prévue à Lucens ou Granges-Marnand.

Mr Daniel RUCH ajoute que les sociétés de laiterie ont fait recours et il est possible que le calcul des EH soit remis en cause. La commission travaille sur ce point. En ce

qui concerne les micropolluants, la confédération ne subventionnant les installations seulement à partir de 24'000 habitants, il est nécessaire que Lucens et Granges-Marnand se regroupent. En attendant il faut payer la taxe de 9 Frs par habitant, cette taxe servira ensuite à financer la subvention.

Il en profite pour ajouter que l'AIEJ a bouclé son budget avec 100'000 Frs de déficit en raison de faibles de ventes d'eau (car beaucoup de pluie). De plus, certaines communes ayant fusionné sont maintenant alimentées par l'une des communes de leur fusion. Le tarif d'été de l'eau va rebaisser à 40 cts.

A Mr Gilbert RAMUZ qui s'interroge sur les obligations de la nouvelle STEP de Servion au sujet des micropolluants, Mr Daniel RUCH répond qu'elle devra aussi se raccorder puisque les petites STEP ne sont pas subventionnées.

Mr Jean-Philippe RAMUZ évoque ensuite un problème récurrent et « tabou » à la SIEMV : peu de communes sont équipées en séparatif et lors de fortes pluies les volumes d'eau à traiter augmentent de manière exponentielle et demandent des infrastructures surdimensionnées.

14. Divers et propositions individuelles

Le courrier du groupe de réflexion du CSSJ et les travaux d'extension du collège sont maintenant abordés.

Mr Francis CHENEVARD rappelle que les représentants de Corcelles avaient voté pour le projet de collège unique. Malheureusement, c'est le projet de plusieurs sites qui l'a emporté, entraînant un gaspillage d'argent et une perte de synergie.

Il fait part de son inquiétude vis à vis du vote du crédit pour les travaux de Servion le 1^{er} juillet prochain. Faut-il tout arrêter ? Faut-il voter les crédits ?

Mr Benjamin BORLAT aurait également préféré un seul site. Il est globalement en accord avec les arguments du courrier évoqué, même si les montants sont peut-être discutables.

A noter que la parcelle de Servion est trop petite pour le projet actuel : maximum 10 classes pourraient être construites au lieu des 12 prévues.

La DGEO étudie la taille idéale des collèges et fera une proposition du nombre de classes par collège.

Mme Maryline AUTHIER se sent « balancée » d'une proposition à l'autre et regrette de ne pouvoir vraiment exprimer son avis lors des séances de l'ASIJ.

Toutes les décisions se font dans la précipitation, comme les votes de crédit par exemple.

Mr Gilbert RAMUZ, en tant que membre de la commission de gestion de l'ASIJ, confirme les chiffres avancés dans le courrier du CSSI : un endettement de près de 60 millions, soit 50% de plus que les chiffres avancés au début du projet.

Il rappelle qu'il y a obligation de construire des terrains de foot à côté des collèges mais que les parcelles actuelles sont trop petites.

Le projet du site unique aurait été moins gourmand en surface.

Le service de l'aménagement du territoire ne pourrait-il pas intervenir et appuyer cette solution ?

Mr Andreas STRASSMANN partage cette inquiétude.

Il n'y a toujours pas de réfectoire pour le repas de midi des enfants de Corcelles, Le réfectoire actuel est réservé aux enfants de Forel et Savigny.

Les villages grandissent mais les structures ne suivent pas.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER préfèrerait un grand collège de 45 classes bien géré plutôt que 4 avec 10 classes plus gourmand en terrain.

Elle souhaiterait une direction précise évitant un « ballotage » incessant entre 2 projets. Il faudrait prendre le temps de réfléchir au projet pour le préciser.

A Mme Marion BOBAND qui s'interroge sur le pouvoir des conseillers communaux sur ce sujet, Mr Christian RAMUZ répond que le pouvoir est dans les mains de nos délégués et surtout du comité de l'ASIJ.

Mr Gilbert RAMUZ évoque le droit au référendum.

Pour Mr Benjamin BORLAT, et Mr Daniel RUCH la direction du projet est claire : 2 collèges, 1 à Servion et 1 à Carrouge, c'est ce qui a été voté !

Mr Reynald KELLER espère que les autres communes se font la même réflexion. Au vu des éléments nouveaux évoqués dans le courrier, est-il possible de demander un ajournement de la séance du 1^{er} juillet ?

Mr Benjamin BORLAT ne pense pas que les autres communes aient le même débat.

Pour Mr Christian RAMUZ, il y a vice de forme depuis la 1^{ère} lettre puisque dans certaines communes, les courriers reçus n'ont pas été lus par les présidents en séance de Conseil. Il y a trop d'intérêts en jeu.

Mr Daniel RUCH, Mr Raoul GENDROZ et Mr Alain PORCHET évoquent la possibilité d'une motion.

Mr Francis CHENEVARD propose de contacter d'abord les autres communes pour connaître leur opinion et savoir si cela vaut la peine d'entreprendre une telle démarche.

Mr Daniel RUCH ajoute qu'il relatera la position du Conseil à la prochaine assemblée des syndicats.

Pour Mr Gilbert RAMUZ et Mme Joanne NEUENSCHWANDER les travaux ne sont pas si urgents. Les enfants devront bien être hébergés.

La solution des porta-cabines n'empêche pas les enfants de suivre leur scolarité.

A Mme Blanche-Margrit SEEBERGER qui pose la question du financement, Mr Benjamin BORLAT répond que les communes paieront en proportion du nombre d'habitants et d'élèves.

Après calcul, Mr Gilbert RAMUZ estime que les travaux de Servion et Carrouge devraient représenter une augmentation d'environ 4 points d'impôts.

Procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

Le sujet des collègues étant clos, Mme Maryline AUTHIER propose de réfléchir à la fête d'inauguration de la place de jeu.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 23h15 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire